

PROCEDURE DE DISTINCTIONS DE L'ESEF

1. OBJECTIF DES DISTINCTIONS

Ces distinctions visent à célébrer et à reconnaître officiellement le travail exceptionnel d'entreprises, d'institutions et d'individus de premier plan qui font progresser l'industrie de l'énergie durable. Ils récompensent les actions mises en œuvre en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, qui contribuent à la transition vers une énergie propre aux niveaux national et régional.

2. LE COMITE DE DISTINCTION

Le processus de sélection et de nomination des lauréats est mené par le **Comité d'Evaluation Technique (CET)**. Le comité est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur des Opérations du CEREEC – Président ;
- Trois (3) membres du staff technique du CEREEC ;
- Un (1) expert du ministère de l'énergie de l'État membre hôte ;
- Un (1) représentant du sponsor des récompenses ;
- Un (1) évaluateur indépendant.

3. CATEGORIES DES PRIX

Les catégories de prix sont décrites ci-dessous :

Catégorie	Critères de sélection	Description
Projets en Energies Renouvelables de l'année 2022-2023		
1. Mini-réseaux propres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets et capacité installée dans la région (Technologie (hydro/solaire/éolien)) • Impact (nombre et type d'utilisateurs) : #ménages: # Entreprises: # Emplois créés (hommes/femmes) • Durabilité de l'action 	Cette catégorie récompense les entreprises qui développent des projets de mini-réseaux propres en termes de quantité (capacité installée, nombre de projets) et de qualité dans trois technologies (solaire photovoltaïque, éolien et petites centrales hydroélectriques), leur impact en termes de création d'emplois, le nombre de ménages connectés, leur durabilité et leur fiabilité, ainsi que l'apprentissage et l'innovation pour les projets futurs.
2. Meilleur centre d'examen de certification	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'examens de certification organisés • Nombre de personnes certifiées dans le Centre 	L'objectif est de récompenser le meilleur centre pour l'organisation d'examens de certification et la

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'examens en vue et de kits disponibles pour les examens 	certification de professionnels dans le domaine de l'énergie durable.
3. Projet de technologies en matière de bioénergie	<ul style="list-style-type: none"> • Projet développé et type (cuisson propre/transformation des déchets en énergie, Nexus eau-énergie-aliment) • Quantité et/ou capacité (KW) de solutions de cuisson propre (nombre de fourneaux/biodigesteurs propres et/ou volume de biocarburant) • Impact et durabilité 	Récompense des entreprises privées ou des entités publiques qui ont mis en œuvre un projet de bioénergie et de technologies de cuisson propre ayant un impact social, économique et environnemental important.
4. Meilleure solution de financement pour l'énergie durable	<ul style="list-style-type: none"> • Source de financement (privée et publique) • Type de financement (fonds pour le climat, fonds spécial, etc.) Couverture étendue du fonds • Impact et durabilité 	Reconnaissance des acteurs qui utilisent diverses structures de financement pour fournir de l'énergie propre et durable aux utilisateurs finaux, comme l'autoproduction sur site et hors site, les contrats d'achat d'électricité physiques sur site et hors site, les contrats d'achat d'électricité financiers sur site et hors site avec paiement au fur et à mesure, les projets d'énergies renouvelables partagées et les tarifs verts des services publics, etc. Ces projets ont contribué de manière significative à la transformation du marché en termes de coûts.
Projets d'Efficacité Energétique de l'année 2022-2023		
5. EE dans le bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, réglementations et normes • Mise en œuvre de la politique • Impact (énergie économisée) 	Reconnaissance des institutions nationales qui ont mis en œuvre une politique et des réglementations en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments.
6. EE dans l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, réglementations et normes • Mise en œuvre de la politique • Impact (énergie économisée) 	Toutes les institutions privées ou publiques, les entreprises, qui ont mis en place un système de gestion de l'énergie basé sur la norme ISO 50001.

7. EE dans l'éclairage et les appareillages	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, réglementations et normes • Mise en œuvre de la politique • Impact (énergie économisée) 	Toutes les institutions privées ou publiques qui ont mis en œuvre des programmes d'éclairage et d'appareillages efficaces.
8. EE dans la distribution d'électricité à haute performance	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, réglementations et normes • Mise en œuvre de la politique, des mesures ou des outils • Impact (réduction des pertes) 	Cette catégorie récompense les services publics pour le pourcentage de réduction de leurs pertes totales (techniques, non techniques et commerciales).
9. EE dans les transports et l'e-mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, réglementations et normes • Mise en œuvre des projets/programmes • Impact attendu 	Secteur privé ou public ayant mis en œuvre l'Efficacité Énergétique dans les transports et/ou l'e-mobilité.
Projets transversaux de l'année 2022-2023		
10. Renforcement des capacités dans le domaine des EnR et de l'EE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de technologie d'EnR au cours des cinq dernières années • Nombre de personnes formées aux technologies des EnR • Impact et durabilité 	Cette catégorie récompense les acteurs pour leur contribution au renforcement des capacités dans le secteur de l'énergie durable.
11. Intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Développeurs (euses) de projets (nombre de projets d'énergies renouvelables développés au cours des cinq dernières années) • Impact des projets développés sur les femmes • Durabilité 	Reconnaissance des acteurs qui démontrent, à travers plusieurs projets d'accès à l'énergie (cuisson, électricité, politique et planification énergétiques), que l'opérationnalisation des approches de genre peut améliorer les performances et accroître les bénéfices pour les femmes et les hommes.
12. Jeune développeur (euse) de projet dans le domaine de l'énergie durable (35 ans ou moins)	<ul style="list-style-type: none"> • Projet(s) développé(s) • Impact • Durabilité 	Reconnaissance des jeunes engagés dans la promotion du développement de l'énergie durable.

4. ÉLIGIBILITE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les prix sont ouverts à tout acteur basé dans la région de la CEDEAO ou basé en dehors mais ayant un impact dans la région.
- Les actions/projets acceptés doivent être principalement axés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Un acteur peut se présenter dans plus d'une catégorie, jusqu'à un maximum de trois.
- Pour être pris en considération, les projets doivent être soumis avec une description complète comme demandé.
- Les acteurs ayant déjà reçu un prix sont également éligibles.

5. PROCESSUS DE LANCEMENT ET DE SELECTION

1. Lancement

Le CEREEC publiera un appel à candidatures avant l'ESEF sur son site web. **Toutes les candidatures doivent être envoyées à award@ecreee.org. Le titre de l'e-mail doit clairement indiquer le nom de la catégorie de récompense. La date limite de candidature est le 5 octobre 2023.**

2. Processus de candidature

Sur les 12 catégories établies, un acteur peut postuler pour un maximum de trois (3) catégories lors d'un appel. Il est conseillé aux candidats de lire attentivement les descriptions des catégories avant de choisir la catégorie à laquelle ils souhaitent postuler.

Les candidats doivent inclure les informations générales suivantes dans leur candidature, ainsi que les critères de sélection.

- Nom et adresse complète du candidat ;
- Propriété des projets énumérés (nom du promoteur, source de financement) ;
- Les pays ayant bénéficié d'une mise en œuvre ;
- Impact du projet avec preuves à l'appui :
 - Nombre d'utilisateurs ;
 - Nombre de ménages ;
 - Nombre d'entreprises ;
 - Emplois créés (homme/femme).
- Comment les résultats du projet sont pérennisés ?

3. Evaluation

Après réception des candidatures, l'évaluation se fait en (2) deux étapes :

- Première étape : Les candidats qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité seront éliminés.
- Deuxième étape : L'évaluation technique sera effectuée par le CET. Tous les critères mentionnés seront examinés et vérifiés. Le comité se réunira au moins deux fois avant de désigner les finalistes.

Les candidatures seront notées sur la base des critères définis pour chaque catégorie ci-dessus. Chaque critère aura une note maximale de 30 points. Ainsi, avec 3 critères dans chaque catégorie, la note maximale totale est de 90 points.

6. PUBLICITE DES PRIX

Le CEREEC assurera la promotion des projets mentionnés par les candidats par le biais de ses canaux habituels et de son réseau de partenaires. Les photos et vidéos prises par le CEREEC seront partagées avec les lauréats. Néanmoins, le CEREEC se réserve le droit de les publier sur ses plateformes médiatiques à des fins publicitaires. En participant au concours, les lauréats acceptent cet arrangement sans demander de frais au CEREEC ou à ses partenaires qui peuvent utiliser le matériel à des fins publicitaires.

7. OBLIGATIONS DES FINALISTES ET DES PRIMÉS

En posant leur candidature pour les prix ESEF 2023, les finalistes et les primés acceptent de soutenir la promotion des prix et de leurs résultats par les moyens suivants :

- fournir des informations supplémentaires pour l'élaboration de matériel promotionnel, y compris des photos, des vidéos, des informations sur le projet, des interviews, etc. ;
- Participer et soutenir d'éventuelles activités de suivi pendant les activités du CEREEC ;
- Accorder au CEREEC ou à l'un de ses partenaires le droit d'utiliser le projet/l'initiative à des fins de communication et de publicité.